

SEMBLER CROIRE AUX MOIS DE 30 J ou COLLER A LA REALITE => MJPR

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
1	COMPARAISON CREDIT ACTUEL / CREDIT "MJPR"												
2	Taux facial	6.000000%	Ip=Tx./mois (période)		0.500000%								
3	Tx.actuariel	6.167781%	Tx/jour équivalent.:		0.016399%								
4	Méthode bancaire "traditionnel" mois de 30 jours							<=====	Méthode actuarielle base jours réels MJPR				
5	DATE	Flux	Intérêts = S*ip	Amo = Flux-Int	Solde (S+Int) avant flux	Sld+Flux après flux	Valeur actuelle	Flux	Intérêts = S*[(1+ij)^Nj-1]	Solde (S+Int) avant flux	Sld+Flux après flux	écarts /Int %	écarts/Sld X/10 000
6	21/12/2006	-100 000.00	0.00	-100 000.00	0.00	100 000.00	-100 000.00	-100 000.00	0.00	0.00	100 000.00		
7	21/01/2007	8 606.64	500.00	8 106.64	100 500.00	91 893.36	8 562.96	8 606.64	-510.16	100 510.16	91 903.51	1.991%	-1.1053
8	21/02/2007	8 606.64	459.47	8 147.18	92 352.82	83 746.18	8 519.50	8 606.64	-468.85	92 372.37	83 765.72	2.002%	-2.3332
9	21/03/2007	8 606.64	418.73	8 187.91	84 164.91	75 558.27	8 480.43	8 606.64	-385.89	84 151.61	75 544.97	-8.511%	1.7605
10	21/04/2007	8 606.64	377.79	8 228.85	75 936.06	67 329.42	8 437.38	8 606.64	-385.40	75 930.37	67 323.72	1.974%	0.8456
11	21/05/2007	8 606.64	336.65	8 270.00	67 666.06	59 059.42	8 395.94	8 606.64	-332.35	67 656.07	59 049.43	-1.293%	1.6917
12	21/06/2007	8 606.64	295.30	8 311.35	59 354.72	50 748.08	8 353.32	8 606.64	-301.25	59 350.68	50 744.03	1.975%	0.7964
13	21/07/2007	8 606.64	253.74	8 352.90	51 001.82	42 395.17	8 312.29	8 606.64	-250.50	50 994.54	42 387.89	-1.292%	1.7171
14	21/08/2007	8 606.64	211.98	8 394.67	42 607.15	34 000.51	8 270.10	8 606.64	-216.25	42 604.14	33 997.50	1.974%	0.8851
15	21/09/2007	8 606.64	170.00	8 436.64	34 170.51	25 563.87	8 228.12	8 606.64	-173.44	34 170.94	25 564.29	1.982%	-0.1680
16	21/10/2007	8 606.64	127.82	8 478.82	25 691.68	17 085.04	8 187.70	8 606.64	-126.20	25 690.50	17 083.85	-1.282%	0.6961
17	21/11/2007	8 606.64	85.43	8 521.22	17 170.47	8 563.82	8 146.14	8 606.64	-87.15	17 171.01	8 564.36	1.984%	-0.6308
18	21/12/2007	8 606.64	42.82	8 563.82	8 606.64	0.00	8 106.13	8 606.64	-42.28	8 606.64	0.00	NS	NS

Commentaires : par convention, on signe - les flux débiteurs du Client

0.00 =Somme

Ce fonds des cellules DATE (col.B) indique un Samedi ou Dimanche, source de distorsion "cachée" des intervalles de paiement (Résolu par MJPR !)

Par exemple, le 21/04/2007 est un samedi, le paiement réel est donc le lundi 23 et l'intervalle réel est de 33 jours suivant un intervalle de 28 jours !

MJPR calcule directement qu'avec ces dates reportées au lundi et le même TAEG (6.174551%), l'échéance doit augmenter de 0.71 à 8607.35 (+1/10 000).

Inversement, avec ces dates reportées et l'échéance de 8606.64, le TAEG descend à 6.1582%; c'est presque 2% d'une marge nette financière de 1%.

==>Seul MJPR permet de garantir la marge nette financière de couverture souhaitée, après couverture des autres risques.

NB : le report de jour ouvrés, soit 6 jours de cet exemple est conforme à l'espérance statistique de 5.66 jours/an.

- L'échéance E (Cell. C7) est calculé classiquement : $E = -K_{(C6)} * Ip_{(F2)} / (1 - 1 / (1 + Ip)^{12})$

-Le TAEG/jour ij (cell. L2) a été obtenu avec l'outil 'Valeur cible' tel que la somme (H19) des valeurs actuelles (col H6:H18) soit nulle

- le TAEG annuel T est tel que $(1+T) = (1+ij)^{365}$, (cf. :loi 2002-927). Il est un peu différent du taux actuariel facial, même sans frais de dossier.

- les écarts d'encours de 1 à 2/10000 sont négligeables du point de vue Client

- les écarts d'intérêts correspondent aux écarts entre les jours réels et un mois moyen (365/12=30,417)

soit ~-8.5% pour un mois de février de 28 jours, ~-2% pour les mois de 31 jrs et ~-1.3% pour les mois de 30 jrs.

pour une marge relative d'environ 20%, l'erreur d'appréciation de cette marge est multipliée par 5 ! : ~ -6.5%, -10% ou +42.5% donc !

et il est bien certain que la majorité des ressources adossées porte intérêt (actuariat ou non) au jour le jour réel.

- pour une application correcte des IAS et de Bâle II, il reste de toute façon nécessaire de se baser sur les jours réels.

- L'originalité (exclusive depuis juin 2005 ?) de MJPR est d'abord de **savoir calculer l'échéance à partir du TAEG.**

ce qui en fait la **condition nécessaire** à toutes les autres économies possibles, souvent en soi indépendantes de MJPR.

Par exemple, dans ce cas, si on voulait un TAEG de 6%177781, l'échéance deviendrait 8606.35, soit un écart relatif de 0.3/10000.

- La 2ième est de facturer les **Capitaux prêtés** et des **Intérêts "exacts"** (col J), de créditer les seuls **Flux reçus** (col I) (sans mention d'amortissement, type col.E).

en fait, ce n'est qu'une **généralisation** de ce qui se fait en matière de relevé et comptabilité des crédits revolving...

l'avantage est de n'avoir à tenir qu'un **seul compte Client** pour le prêt sans aucun sous-compte, **n'en déplaie aux auditeurs**,

que ce soit pour les intérêts courus (débits signés - col.J) ou les incidents (impayés) éventuels : **plus simple et plus juste.**

cette **imputation au compte d'origine des intérêts** (du même auteur) est avalisée par la Commission Bancaire depuis 1988 !

Avec la réforme BAFI, la CB supprimait la classe 35 des provisions d'intérêts au profit de la classe d'origine : alors, pourquoi pas le compte ?

Ceci a bien été sa réponse, rappelant que BAFI n'impose aucun plan comptable mais seulement la restitution d'informations distinctes.

Or, les systèmes français gèrent **les dates de valeur** :si les intérêts courus sont en valeur échéance, on obtient un moyen simple de distinguer.

Ceci est d'ailleurs d'autant plus **naturel** que les intérêts échus se capitalisent à l'échéance, notamment s'ils ne sont pas payés !

Tout ceci est conforme aux objectifs de l'IAS de **simplification et mise en conformité** de la comptabilité au point de vue financier,

ce dernier préconise un calcul purement actuariat, mais aussi **"basiquement"** une meilleure identification du **risque Client : intérêts courus inclus donc.**

Enfin, du point de vue du risque juridique de contestation Client, MJPR élimine aussi celui inhérent à l'existence de la double comptabilité actuelle.

- A ce stade, le lecteur devrait s'intéresser à la souplesse financière et commerciale supplémentaire qu'apporte MJPR. Cf.Exemples MJPR

- Pour ceux qui veulent aller **plus loin dans la comparaison technique**, ajoutons que :

1 - l'IAS impose aux banques de passer du tableau de gauche au tableau de droite en calculant le TIE le taux d'Intérêt Economique

ce TIE est dans notre exemple égal au TAEG, or on constate fin 2006 que moins de 20% le calculent "juste", càd. suivant la norme actuarielle et légale !

2 - MJPR va plus loin, seul (encore en 2006) il sait calculer l'échéance à partir du Taux en L3 ou J3, quelques soient les dates en col A!

autrement dit, il sait passer du tableau IAS de droite au tableau de gauche, avec ou sans frais annexes.

ce qui revient à dire que le TIE et/ou le TAEG ne seront plus nécessairement **constatés "a posteriori"**, mais peuvent être **décidés "a priori"**

Pouvoir annoncer à l'avance à son client quel sera le TAEG du prêt consenti n'est-il pas un réel progrès 'prudentiel' attendu ?

Si la publicité du TAEG d'un produit standard bancaire est souvent faite, c'est aussi souvent **une erreur** annoncée de qualification !

Ce n'est plus admissible dans une société de plus en plus judiciarisée, d'autant plus qu'une réponse technique existe : MJPR !

Conclusion : MJPR s'adapte sans limitation à la réalité de calendriers "torueux" dans le respect des contraintes actuarielles, IAS, Bâle II et "us" commerciaux.